



REUNION DE QUARTIER

Doëlan

17 OCTOBRE 2015

INTRODUCTION :

Le Maire introduit la réunion et rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques : chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Il y a 7 ans se déroulaient les 1^{ères} réunions de quartier. Ce sont des moments où l'on présente les dossiers en cours. Parfois les réponses sont données au cours de la réunion, parfois l'année suivante. Le 1^{er} temps est toujours consacré à la relecture des questions de l'année précédente. Ces comptes rendus sont tous disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

Désormais 2 élus sont référents Anne MARECHAL et Gilles GARCON. Les citoyens référents sont Mme Le Floc'h et Mme Vigne.

Anne MARECHAL explique qu'il est préférable de donner son nom lorsque l'intervention nécessite une visite sur place car lors des visites prévues, certains lieux concernés n'ont pas été trouvés.

Présentation des élus présents : Yannick PERON ; David ROSSIGNOL ; Gilles GARCON ; Jérôme LE BIGAUT ; Jacques JULOUX ; Anne MARECHAL

Secrétariat : Kristell MORICE ; Directrice Générale des Services ; Lionel RUNAVOT, responsable du pôle technique, absent excusé

1- Réponses aux Questions 2014

QUESTIONS POSEES	REPONSES APORTEES
Il y a des plaques d'eau ou de boue sur le sentier côtier derrière la maison de Mme Groult. Une petite plate-forme en bois surélevée d'une dizaine	Le Maire approuve l'idée de régler ce problème avec une solution simple. David ROSSIGNOL se rendra sur place.

Réunion de quartier de Doëlan

17 OCTOBRE 2015



<p>de mètres environ pourrait résoudre le problème. M Duclos comblait ces flaques avec des gravillons mais le tas de gravillons est toujours là et rien n'est fait.</p>	<p>Le Maire rappelle que les choses sont faites par ordre de priorité actuellement les services travaillent sur le sentier côtier. Beaucoup d'agents ont été arrêtés cette année.</p> <p>→ les services se sont présentés plusieurs fois pour voir l'état du chemin et ce dernier est correct. Des photos ont été prises lors des 3 visites.</p>
<p>Des arbres sont sur le point de tomber à Beg Roudou : ils souffrent d'un défaut d'entretien. Il s'agit des sapins de M LAFONT. C'est un danger public. Le policier a pris des photos et des agents sont venus couper les branches. De plus, il y a des chenilles processionnaires.</p>	<p>Le Maire n'a pas le souvenir qu'un courrier ait été envoyé à ce sujet. Lorsqu'il y a une menace, nous pouvons intervenir sur le domaine public mais pas sur le domaine privé. Nous ne pouvons que notifier et verbaliser.</p> <p>La mairie répercute la demande mais l'intervention est à la charge des propriétaires.</p> <p>→ lors du déplacement, pas de manque d'entretien constaté.</p>
<p>S'agissant du réseau internet, les installations prévues règlent-elles le problème du dégroupage total des lignes ? Les usagers sont toujours otages d'ORANGE. C'est à la commune de demander le dégroupage et non aux particuliers.</p>	<p>Dans les armoires, les opérateurs pourront installer leur dégroupement ce sont eux qui choisissent en fonction du nombre d'abonnés. On peut relayer la demande. A Doëlan, il y a déjà plusieurs personnes dégroupées. Il est prévu 10 mo donc les gens sont éligibles au dégroupage. Aujourd'hui, le flux est insuffisant. La mairie n'a jamais demandé de dégroupage. Ce sont les opérateurs qui choisissent de le faire. Effectivement, il fallait cet investissement pour rendre possible le dégroupage. La COCOPAQ a prévu 170 000€ d'investissement sur 3 communes mais quand il y aura la fibre optique, il n'y aura pas de nouveaux travaux sur les communes qui auront bénéficié de la pose des répartiteurs. Ceci permet déjà d'obtenir de suite un bon débit et de répondre aux enjeux économiques.</p>
<p>Rue de la fontaine : la municipalité ne peut-elle pas aider cette personne à faire quelque chose de joli ?</p>	<p>Nous avons proposé à cette dame lorsqu'elle a déposé sa demande de réduire de 60cm et de passer une convention : elle nous donnait l'usage de son terrain pour bâtir un mur à charge de la commune... mais elle a refusé.</p>
<p>Des personnes s'étonnent de ne pas voir signaler leur village qui est pont Doëlan. Kersimon est un lieu-dit situé sur le côté droit du moulin de Kerlagat et de l'autre côté c'est pont Doëlan. Il y a une confusion avec le pont</p>	<p>Cela va être rectifié : il y a une demande du 30/09 et un panneau va être posé. Le lieu-dit va de l'ancien café Gouesnou jusqu'à l'ancienne maison Audren. Aujourd'hui, le Maire pense possible de renommer des hameaux et de modifier les périmètres.</p> <p>→ un panneau a été posé</p>
<p>Manoir de kersimon : un problème d'arbres non entretenus est soulevé, tout autour de la propriété côté chemin au-dessus et côté route.</p>	<p>Même courrier du 30/09 mentionné supra Le dossier va être traité</p>
<p>Ne faut-il pas recenser les communs de village ?</p>	<p>Le commun de village est une notion juridique très complexe propre à la Bretagne. Si ces derniers ne sont pas entretenus pendant 30 ans, un propriétaire peut en revendiquer la propriété. La municipalité en a rétabli un très beau à Kerzellec près de la station</p>



	d'épuration : une table de pique-nique a été installée.
Le virage du Pencleu est très dangereux quand il pleut : il y a un phénomène d'aquaplaning. Même chose dans l'autre sens au niveau de Kerangoff : il y a un dévers de la chaussée et quand il pleut l'eau s'accumule.	Le Maire invite à écrire un courrier qu'il accompagnera à l'ATD en demandant une réponse. L'ATD s'est rendu sur place cet été et le CG envisage des travaux. → pas de solution à ce jour
Des parkings ont été prévus sur les quais de Doëlan Rive droite. C'est bien mais comment font les plaisanciers qui partent en mer plusieurs heures pour régler leur disque de stationnement ? Il y a des badges mais c'est insuffisant.	Le Maire souhaite que ce problème soit solutionné en concertation avec les plaisanciers et le conseil portuaire pour approbation. Il trouverait normal qu'il y ait un badge pour permettre la sortie en mer. → le parking de la coopérative en partie haute n'est plus en zone bleue.
L'état du pont dû pose question : il est constaté une dilation du pont et une détérioration de la balustrade côté est. Les 2 parties ne sont plus dans l'axe l'une par rapport à l'autre...	Joël LE THOER s'y est rendu le 03/09 avec Pascale MORIN : le problème est identifié. → le dossier est toujours à l'étude. Un devis de 5000€ a été demandé, non retenu. L'ingénieur qui s'est déplacé a constaté l'état mais ce n'est pas urgent à ce jour. C'est à surveiller.
Village de kerangoff : les riverains souhaiteraient une largeur maximum dans le village. Il existe un endroit resserré entre n° 5 et n°6 et certains poids lourds (gaz) endommagent une gouttière. Un panneau serait le bienvenu.	Le Maire rappelle le budget annuel de 15M€ et la nécessité de faire attention à la dépense publique. S'il y a des problèmes de sécurité : il faut se rendre sur place. Yannick PERON et David ROSSIGNOL se rendront sur place. Yannick PERON indique qu'il y avait le même problème à beg an tour : le propriétaire a mis de gros cailloux sur le terrain pour empêcher les camions de passer. → il y a un souci : difficile d'évaluer la demande faite. Une personne a été rencontrée dans le village mais elle n'a pas su non plus expliquer le problème.
Les riverains relèvent le problème du chemin privé à Beg an tour déjà signalé en mairie. Le chemin est privé mais la circulation a augmenté et les riverains se soucient de son entretien qui est à leur charge. Un panneau induit les gens en erreur « beg an tour la côte » et les gens qui prennent le bateau l'été vont également tout droit car les panneaux ne sont pas suffisamment visibles. Le panneau à l'entrée de cette voie est défraîchi et personne n'y fait attention. Depuis quelques années le bout de ce chemin a été transformé en parking par la mairie (jusqu'à 13 véhicules stationnés) La chaussée est déformée : il y a des nids de poules.	Le Maire confirme ce constat et le problème posé par le stationnement des campings cars. Les verbalisations doivent se faire avant 9 h et après 22 h et effectivement s'ils sont sur un terrain privé c'est impossible. Seule solution : signalétique et / ou barrière mais c'est un terrain privé. David ROSSIGNOL se rendra sur place dans une semaine avec Lionel RUNAVOT. David ROSSIGNOL verra également la question de l'entretien sur la zone. Si c'est privé, les services n'ont pas à intervenir. La route est privée mais la zone évoquée ne l'est pas forcément. → un panneau sens interdit a été posé par les riverains pour éviter que les gens se ne garent plus loin.
Grosses chutes d'arbres chez une personne : les arbres de son voisin, en tombant, ont détruit sa clôture et son mur. Elle a tout fait réparer à ses	Le Maire invite la personne à écrire en mairie pour signaler les faits : il entamera les démarches et notamment s'il le faut un arrêté de mise en péril.



<p>frais. Les experts des 2 assurances sont venus et ont attiré son attention car le terrain du voisin n'est pas entretenu depuis des dizaines d'années. Les propriétaires n'en ont pas les moyens et il existe un risque très fort d'incendie. Il y a également des rats, des véhicules immobilisés, des chats...</p> <p>On ne peut obliger les gens mais le péril est réel.</p>	
<p>Nettoyage des plages : la plage du Stancou a été nettoyée mais d'une drôle de manière... Où est entreposé le goémon ensuite ?</p>	<p>Le Maire ne sait pas. Cette réponse sera apportée par la suite. Ce sont des agriculteurs qui récupèrent le goémon. Au Pouldu, c'est un tractopelle qui racle la plage. Tout n'est pas enlevé et une partie reste dans l'eau. La cribleuse enlève les saletés.</p> <p>La question sera posée à Lionel RUNAVOT. Il est possible que ce soit quelqu'un qui n'avait pas l'habitude de le faire compte tenu des absences plus nombreuses cette année.</p> <p>→ <i>les algues sont envoyées en général à Kerviglouze.</i></p>
<p>Une demande d'enfouissement des réseaux téléphones et électriques est faite.</p>	<p>C'est le SDEF qui décide de l'enfouissement : il peut refuser. Il faut qu'il y ait un intérêt public. Il se trouve qu'en principe l'enfouissement est réalisé quand il y a une opération liée à la voirie.</p> <p>Le Maire informe que les collectivités territoriales vont subir une baisse de 30% de leur dotations en 2015 donc il est probable qu'il n'y ait pas d'enfouissement de réseau dans le mandat.</p> <p>Les enfouissements sont limités à des opérations de voirie ou pour des questions de sécurité. les travaux d'enfouissement sont très coûteux. La collectivité n'est pas responsable de tout, notamment des fils qui tombent. Il faut prévenir et nous relayons l'information.</p>
<p>Une numérotation des rues à Beg roudou est demandée.</p>	<p>La demande va être examinée.</p> <p>Joël LE THOER informe que les rues du pont dû et la rue du lavoir sont finalisées mais Beg Roudou n'a pas été faite. Cela prend beaucoup de temps : 1200 numéros ont été attribués en 5 ans. C'est un gros travail de fonds.</p> <p>→ <i>c'est un chantier à mener par le conseil des Sages.</i></p>
<p>Quel est le but de l'enquête publique en cours actuellement?</p>	<p>Les 2 enquêtes pour les réseaux et les eaux pluviales sont obligatoires suite à l'adoption du PLU.</p>
<p>Chemin de Pen Lieurzou</p>	<p>Du tout-venant est posé sur la partie communale. La partie intermédiaire n'est pas communale donc elle n'est pas entretenue.</p> <p>Il y a une délibération du Conseil municipal qui porte sur 6 chemins pour un classement d'office. Il y aura une enquête publique: il n'y a pas encore de réponse. Le Maire souhaite que ce chemin soit communal.</p> <p>Le Maire n'empêche pas les propriétaires d'entretenir le chemin ensemble.</p>



<p>Un agent du cadastre aurait dit que cela sentait la magouille</p>	<p>Le Maire ne peut laisser dire cela. Cette parcelle a fait l'objet d'un contentieux dès le départ. La commune a proposé aux riverains d'acheter le chemin mais les propriétaires n'étaient pas d'accord. Le Maire souhaite une situation saine. Au terme des négociations, il y a eu des désaccords, et en Conseil municipal, la décision a été prise de lancer un classement d'office auprès du préfet.</p> <p>→ <i>il va y avoir une enquête publique (délibération du 7 juillet du conseil municipal). Tant que l'enquête n'aura pas eu lieu, cette situation reste en l'état.</i></p>
<p>Enfouissement des réseaux</p>	<p>David ROSSIGNOL informe que l'extension des réseaux sur le secteur de Doëlan rive droite et Lagrange a été initiée. L'opportunité d'une mutualisation avec la commune de Moëlan est posée car Moëlan sur Mer rencontre de grosses difficultés sur les secteurs de Kerampellan/Merrien. Une partie de leurs effluents reviendrait sur nos réseaux et serait traitée à Kerzellec.</p> <p>Cette opération peut être intéressante pour la commune car Moëlan sur Mer participerait à l'extension des réseaux sur Doëlan.</p> <p>Notre objectif est d'essayer de la faire le plus rapidement possible.</p> <p>Cette opération est inscrite au contrat de territoire et si cela est validé les travaux seront lancés.</p> <p>La demande de Moëlan sur Mer a été faite lors du précédent mandat. Nous ferons l'opération de toute façon même s'il n'y a pas de mutualisation. Cela sera fait dans les 3 ans.</p> <p>Un cabinet a été recruté hier. L'étude va démarrer et devrait être faite d'ici décembre. Si on le fait avec Moëlan, on lancera les travaux ensemble et sinon, nous le ferons seuls. Techniquement le dossier sera prêt avant que l'on ait la réponse du CG.</p> <p>Le secteur de Beg an tour ne sera pas raccordé pour des questions de coûts. Tout le secteur de Lagrange sera raccordé. Il faudra des postes et des pompes.</p> <p>→ <i>le dossier est en cours. Nous sommes en phase d'avant-projet. Les problèmes de positionnement de réseaux et des postes de relèvement sont en passe d'être solutionnés. Nous n'attendons plus que l'autorisation du Département pour le poste du Pont du. En janvier prochain débutera la phase projet et les travaux commenceront normalement en novembre 2016 par le secteur du pont du, jusqu'en haut de la chapelle et le reste suivra courant 2017. Le projet est compliqué : il y a peu de largeur dans certaines voies. Beaucoup de gens sont pressés que cela se fasse.</i></p> <p><i>La partie basse est la tête du réseau. Les parties plus compliquées viendront dans un 2eme temps mais dans la foulée.</i></p> <p><i>Il est possible sous certaines conditions d'obtenir des dérogations au raccordement mais la règle est l'obligation de se raccorder une fois que les réseaux sont installés.</i></p>
<p>Entretien du sentier côtier : des travaux ont été</p>	<p>Effectivement, un autre escalier est prévu.</p>

Réunion de quartier de Doëlan

17 OCTOBRE 2015



<p>faits devant chez M Gourmel : l'escalier de bois est dangereux. En 2013 ou 2012, un entretien régulier du sentier a été demandé. Il serait souhaitable qu'au-dessus des toilettes l'élagage soit fait plus régulièrement.</p>	<p>L'entretien est régulier : il y a 3 passages par an. ➔ <i>les travaux ont été faits chez M Gourmel : l'escalier a été remplacé au sd semestre 2015.</i></p>
<p>Les baccharis prolifèrent sur la cale Cayenne et le chemin côtier à côté de la friche de Doëlan. Il faut les arracher : la coupe ne suffit pas</p>	<p>David ROSSIGNOL note que c'est une plante invasive et il faut la détruire. Il se rapprochera des services. ➔ <i>il en reste encore. Il y a eu une intervention depuis la rentrée. Dans l'anse de Stervinou, les agents sont passés mais ont laissés les baccharis. Elles ne sont pas arrachées mais brûlées.</i></p>
<p>Rue de la fontaine : pourquoi n'y a-t-il toujours pas de poubelles ? Les personnes sont obligées d'aller à Kercorn.</p>	<p>Les poubelles ont été enlevées devant les grillages. Le Maire n'est pas au courant : c'est la COCOPAQ qui est compétente. La demande d'enlever les poubelles n'a pas été faite. Yannick PERON s'en occupe. ➔ <i>les contenants ont été déplacés. A cet endroit, cela convient, sachant qu'il n'y a pas d'autre possibilité.</i></p>
<p>Entretien : les agents font le nettoyage au pied de la clôture de la maison rose mais la propriété au bord de la friche pas entretenu : il y a des herbes de la pampa.</p>	<p>L'information va être remontée aux services. ➔ <i>il y a une intervention récente des ST.</i></p>
<p>Que devient l'ancienne friche industrielle Capitaine Cook ?</p>	<p>Il n'y a pas d'éléments nouveaux. Il y a eu en 2013, l'ensemble des procédures pour arrêter le dossier. L'EPF doit lancer la DUP auprès du préfet. Nous avons prévu de les relancer sur ce dossier car aujourd'hui, la DUP n'est toujours pas déposée</p>
<p>Où en est le projet de culture d'algues et notamment sur Doëlan ?</p>	<p>Le Maire a été surpris du compte rendu rédigé suite à l'AG de DCE. Le Maire dans son rôle d' élu demande des solutions aux problèmes posés. Pas un seul des propos tenu par le Maire n'a été mentionné dans ce CR. Sa position est la suivante: poser les problèmes des associations auprès de la commission compétente pour examiner le dossier. La concession était trop grande : elle a été diminuée de près d'un tiers. La durée de la concession a été réduite et la garantie de ne pas utiliser de produits phytosanitaires a été obtenue. La concertation a été insuffisante : un comité de suivi sera mis en place. Quant à l'état initial : il sera à faire tous les ans. Il y aurait déjà un relevé d'établi mais cela n'est pas confirmé. Le Maire a écrit au préfet pour savoir comment serait déchargées les algues. Pour le Maire, l'algoculture est une voie d'avenir mais ce n'est pas son rôle de déterminer si le dossier est bon ou mauvais. Il est là pour relayer les questions et les éventuels problèmes. Les élus n'ont pas donné d'accord pour le débarquement. Si le projet est approuvé par le préfet, alors toutes les modalités seront détaillées. C'est légitime qu'il y ait un débat et des questions et le maire aurait souhaité faire le lien entre l'entreprise et les associations. Malheureusement, c'est très conflictuel et il ne peut que transmettre. Une Barge de 17 mètres est prévue avec des sacs qui contiennent les</p>



	<p>algues. Les autres matériels sont constitués d'un tracteur et d'une remorque utilisés à raison de 3 passages par jour.</p> <p>Le débarquement ne peut se faire en même temps que la liaison maritime avec Groix ce qui impose que le débarquement ne puisse se faire qu'entre fin mars et début juillet.</p> <p>L'évacuation ne peut se faire dans le bourg : elle passera par l'Isle. Qu'il y ait 3 tracteurs de plus pendant cette période ne constitue pas un problème.</p> <p>Ce qui pose souci touche à l'aspect environnemental : c'est sur ce point que le préfet doit donner des réponses et ce n'est pas au Maire de se prononcer.</p> <p>L'élément économique est un élément parmi d'autres. La norme habituelle est de 1 salarié pour 10 ha : cela représente donc une vingtaine de salariés qui ne seront pas nécessairement de clohars mais du bassin de Quimperlé.</p>
<p>La barge sera-t-elle stationnée à Doëlan ?</p> <p>Les 3 espèces prévues sont invasives : moules, huîtres et algues.</p>	<p>Le Maire ne sait pas : il y aura une simulation si le préfet donne son accord.</p> <p>L'entreprise préfère Doëlan car le circuit est plus court et nos installations sont plus adaptées à la barge.</p> <p>Qu'un port vive et soit générateur de ressources mérite tout l'intérêt.</p> <p>Quand il y aura l'arrêté du préfet, la période de débarquement sera précisée et le débarquement ne pourra se faire pendant la période estivale.</p> <p>Le Maire rappelle comment s'est passé la commission en préfecture. Il a été auditionné avec les Maires de Moëlan Sur Mer et Riec Sur Belon. Il y avait 3 scientifiques, des professionnels. Le Maire est venu quant à lui avec les questions des associations. Il ne peut juger des débats scientifiques. Il y a eu très peu de débats scientifiques sur les remarques du Maire de Moëlan qui ont été écartées.</p> <p>L'espèce d'algues a été imposée au porteur de projet par IFREMER car c'est une espèce locale. La dispersion des algues est moindre sur filière que dans le milieu naturel car elles se décrochent avec les tempêtes. Les porteurs de projet auraient préféré faire de la polyculture et c'est IFREMER qui a imposé la mono culture.</p>



2- Questions 2015

QUESTIONS POSEES	REponses APPOrTEES
<p>M Giron rappelle la question de l'enfouissement des réseaux.</p> <p>Problème du débit internet évoqué l'an passé et la zone blanche qu'est Doëlan</p> <p>M Tanguy, le dégroupage est fait : plusieurs opérateurs sont disponibles et l'augmentation du débit est également appelé dégroupage. France Télécom indique sur internet que la commutation se fera pour le 10/12/2015.</p> <p>Autre problème : la qualité de la ligne téléphonique elle-même. Kerviglouse, il n'y a même plus de téléphone du tout. FT change 200 mètres/200 mètres de câbles : c'est long.</p>	<p>Le maire informe que lorsqu'il y a des enfouissements de réseaux d'assainissement, nous posons la question de l'enfouissement des réseaux électriques au SDEF. Nous allons poser la question au SDEF mais les recettes de la collectivité ont été drastiquement réduites par l'Etat : près de 10 % du budget de fonctionnement en moins...</p> <p>Nous sommes souvent interpellés sur l'éclairage public sur la question du déclenchement des lampes... certains trouvent qu'elles s'allument trop tôt, d'autres trop tard. L'éclairage public n'est pas une obligation sauf sur les ports.</p> <p>Yannick PERON indique que c'est une compétence de Quimperlé Communauté. Il y a eu 2 soucis : le choix de la couleur des armoires a été refusé par l'ABF. Ensuite il y a un délai de 14 semaines d'attente avant que les fournisseurs puissent y installer leur matériel.</p> <p>Entre 10 et 20 mégas disponibles au 01 janvier 2016.</p>
<p>Mme Dupuis : il s'agit de la palissade qui vient d'être posée. La municipalité en est remerciée car elle est superbe.</p> <p>A qui appartient le chemin sous les tilleuls qui jouxte l'escalier ?</p> <p>A-t-il fait partie du lot cédé par les phares et balises ?</p> <p>L'entretien pose de gros soucis.</p>	<p>Non : seul l'escalier a été cédé par les phares et balises. S'agissant de l'entretien, Yannick PERON va voir.</p> <p>Cela fera l'objet d'une visite sur place des référents.</p>
<p>Lettre d'un riverain de la rue Beg an tour qui fait l'angle. Il y a des contenaires dans la rue devant chez Michel Massun qui abritent des rats. La désinfection des contenaires pose question. Cela sent très mauvais et c'est très proche de sa maison. Le problème des rats est général au quartier.</p> <p>Au moment où les contenaires sont remis, il faudrait qu'ils soient remis à l'endroit pour pouvoir les</p>	<p>La commune dispose d'un contrat de dératisation. Le quartier sera signalé au dératiser.</p> <p>Le contrat ne porte que les voies et bâtiments publics.</p> <p>Le maire va écrire à Quimperlé Communauté et le maire invite également les riverains concernés à écrire aussi. Le service est réactif</p>



<p>ouvrir.</p> <p>Rue du moulin : la poubelle a été emportée sur la route par la tempête. Cela peut être très dangereux. Il n'y a pas de protection.</p>	<p>autant à la demande des particuliers qu'à celle du maire.</p>
<p>Cale perron (la 1ere) : sur le bord, cela donne l'impression que les pierres en bordure s'effondrent, à la descente de la cale. Il serait judicieux de mettre une palissade plus opaque en bas des escaliers qui descendent de la criée car c'est dégoûtant et cela pose problème vis-à-vis des touristes qui passent.</p>	<p>Tous les ans, les ouvrages portuaires sont inspectés.</p> <p>M Tanguy est disponible lors de la visite.</p> <p>Les référents passeront voir ce qu'il en est.</p>
<p>Des enfants prennent le bus place de la coopérative. L'hiver arrive et il fait sombre et les personnes roulent vite. Il faudrait trouver un système pour ralentir les voitures à cet endroit. Lorsqu'ils étaient en primaire, cela avait déjà été signalé car les pêcheurs ou autres roulent très vite le matin.</p> <p>Ne pourrait-on pas peindre la voie avec un 50 affiché ?</p>	<p>Yannick PERON ira sur place voir ce qu'il est possible de faire.</p> <p>Une zone 30 nécessite de nombreux aménagements : il n'y aura pas de plateau d'installé. Cela est couteux et crée un précédent.</p> <p>En revanche, la réflexion pour un aménagement en zone 20 peut être initié ou un aménagement ponctuel.</p>
<p>Au port, il y a 2 plans inclinés : un au pont du et dans l'anse de Stervinou.</p> <p>Le 1^{er} a été largement détérioré par les engins lors de la communalisation des mouillages. Il est devenu inutilisable.</p> <p>A Stervinou, les engins viennent prendre des godets de gravier et repoussent pour remplir le godet et relèvent, ce qui crée une marche et pose souci avec les bateaux.</p>	<p>Des visites sur place seront faites par David ROSSIGNOL et Anne MARECHAL.</p>
<p>Kerangoff et Beg Ar Roz : support de boîte moteur a été abîmé car l'état de la voie est déplorable. Est-ce normal que ce soit aux riverains d'entretenir les voiries ? les plaques d'égout sont ravinées également.</p> <p>Réseau électrique : Kerandoze renouvellement du réseau tout aérien à Clohars et tout souterrain à Moëlan !</p>	<p>Tous les ans, cette question revient. Les services y vont 2 à 3 fois par an. Le ravinement est énorme du fait de la pente et il n'y a pas d'autres solutions. Les services certifient y être vigilants.</p> <p>David ROSSIGNOL s'y est rendu. Ce secteur : Kerangoff uniquement, a priori, va entrer dans le programme de voirie : pas le chemin de Beg ar rose. Les riverains peuvent appeler les services pour apporter les remblais.</p> <p>David ROSSIGNOL se rendra sur place, sur Beg Ar Roz.</p> <p>Moëlan a des réseaux enterrés dans certains quartiers mais pas sur toute la commune et les différences entre les 2 communes ne sont pas sensibles. 2 enfouissements de réseaux ont été faits lors du précédent mandat : rue du philosophe Alain et la route de Quimperlé pour 260 000€. Les budgets sont là où c'est le plus urgent. La question se pose aujourd'hui allée des hirondelles, c'est en bord de mer. Les zones</p>



	<p>rétro littorales ne sont pas prioritaires.</p>
<p>Pourquoi les réunions de quartier ne sont-elles pas annoncées dans le journal la veille ?</p>	<p>Le service communication envoie à la presse la tenue de la réunion. Le télégramme avait annoncé et le service communication envoie la date de la réunion au service info local du Ouest France.</p> <p>C'est annoncé sur le site internet, sur le panneau d'affichage et affiché en divers endroits. Par ailleurs, les réunions ont toujours lieu à la même date chaque année.</p>
<p>Intersection pont du, rive gauche : pas possible d'aménager un trottoir dans le virage car c'est dangereux, en montant vers la chapelle ?</p>	<p>Yannick PERON s'est rendu sur place mais c'est une départementale. David ROSSIGNOL, on ne pourra faire un trottoir mais peut être mettre des plots.</p> <p>Il faut écrire au responsable de l'antenne départementale de venir sur place.</p>
<p>Poubelles et Kéringoff : entourage des contenants et nettoyage à l'entrée de la rue car c'est déplorable.</p>	<p>Pour l'entourage, nous allons regarder. Le nettoyage relève de Quimperlé Communauté.</p>
<p>Virage de la chapelle très dangereux : est-il possible de faire un passage piéton dans le quartier de La Grange ?</p> <p>Il y a une tolérance pour passer par La grange mais ce sera difficile de faire poser un panneau.</p> <p>Autrefois, on pouvait passer à Kergantine mais c'est devenu privé.</p> <p>Il y a une possibilité au niveau du nouveau lotissement.</p>	<p>Effectivement c'est dangereux mais cela date de plusieurs décennies. Il y a eu un tracé de fait. Il n'est pas normal qu'il n'y ait rien pour les piétons et les vélos mais l'emprise de la voirie ne l'a pas prévue malheureusement.</p> <p>Autrefois le passage se faisait par la vallée du Sénéchal mais malheureusement c'est de la propriété privée. Il y a des emplacements Réservés au PLU. Ainsi en cas de vente, la commune pourra acquérir.</p> <p>Les référents se rendront sur place pour examiner les possibilités.</p>
<p>Le puits autour de l'église : sera-t-il conservé ou comblé ?</p>	<p>Il a été découvert au moment de la destruction des maisons. Il va être bouché par des pierres naturelles, après autorisation des services de l'Etat. Par ailleurs, il a été découvert après que le projet a été pensé. Il était difficile de revenir sur tout l'aménagement.</p> <p>Il n'y a plus beaucoup d'eau dans ce puit depuis que capitaine Cook a fait son forage.</p>
<p>Aire de pique-nique au-dessus du lavoir de Stancou a disparu ? C'est dommage, ce serait mieux d'installer cela plutôt que d'avoir du stationnement de campings cars.</p> <p>Y a-t-il une surveillance sur le stationnement de campings cars de faite?</p>	<p>Cette partie est communale. Les agents sont intervenus pour arracher des haies et ouvrir l'espace. Est-ce qu'une table de pique-nique à cet endroit présente un intérêt ? Il ne faut pas que ce soit un dispositif anti campings cars.</p> <p>Si des campings cars stationnement de manière prolongée, il faut téléphoner au service de police municipale.</p>
<p>Le site internet : agréable à consulter. Simplement dans les grands titres, il faudrait réactualiser.</p>	<p>Les pages d'actualités sont revues chaque semaine et les nouvelles font reculer les anciennes. Les pages fixes sont en cours d'inspection pour être réactualisées.</p>

Réunion de quartier de Doëlan

17 OCTOBRE 2015



Les arrêtés temporaires sont publiés. Il faudrait également publier les arrêtés permanents	S'agissant des arrêtés permanents, cela va être étudié.
Route de St Jacques : il y a une continuité entre la Poste et la maison des associations : ne serait-il pas plus judicieux de mettre le stop sur la rue de Keranguen ?	L'aménagement a été testé et les propriétaires ont été consultés ; La solution actuelle a été validée.
Par rapport à des voisins qui n'habitent pas à l'année : comment faire pour qu'ils entretiennent leur jardin ? quel est le cadre ?	C'est aux voisins d'intervenir. Le conciliateur peut intervenir sur ce type de problème. S'agissant des chiens qui aboient, le policier municipal peut intervenir auprès du propriétaire. Lorsque les végétaux dépassent sur la voie publique, nous intervenons.
Circulation depuis que le site capitaine Cook a été fermé : les voitures stationnent des 2 côtés, les voies sont rétrécies.	Nous sommes conscients de ces difficultés mais le site a vocation à être aménagé dans le cadre d'un projet touristique que nous souhaitons voir réaliser prochainement. Tout sera alors refait et pensé pour les piétons et véhicules
Dossier Cook	Nous travaillons beaucoup sur ce dossier et nous avons contacté des investisseurs. Nous sommes dans l'attente de réponses. Foncier de Bretagne est compétent pour l'acquisition de la maison de Paul Larzul et les héritiers sont contactés à ce sujet.